

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Anne d'Auray s'est réuni le mercredi 29 mars 2017 à 20h30 sous la présidence de M. Roland GASTINE – Maire – sur convocation adressée par lui le 24 mars 2017.

Etaient présents : Régine FILY - Valérie JEGOUSSE – Stéphanie REBY –Philippe ROBIN - Jean-Michel YANNIC.- Nathalie ANDRE - Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE – Marie-Christine THERAUD – Myriam LE PLAIRE – Yvan JOUNOT – Franck LEROUX — Marie-Pierre HELOU – Michael DUVAL – Jean-Baptiste HARY – Patrick DESMARCHELIER – Chantal PRODHOMME –

Absents excusés :

Erwan THOMAS - Procuration à Yvan JOUNOT
Gaëtan LE MAITRE – Procuration à Nathalie ANDRE
Josiane DUBOUAYS - Procuration à Roland GASTINE
Frédéric COLLEC - Procuration à Jean-Michel YANNIC
Christian TROBOA – Procuration à Philippe ROBIN
Nicolas LE LOSTEC

Aucune remarque n'étant formulée au regard du précédent compte-rendu, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck LE ROUX a été élu secrétaire de séance.

1. Vote des taux des taxes locales 2017

Madame FILY, adjointe aux finances informe des montants des produits attendus suivant le scénario retenu (stabilité des taux ou augmentation de 1%). Elle indique que la commission finances réunie le 23 mars 2017 s'est positionnée pour une stabilisation des taux des taxes pour l'année 2017.

	bases prévisionnelles 2017	taux votés en 2016	produit	taux en augmentation 1%	produit
Taxe Habitation	3 073 000	17,99	552 833	18.17	558 364
Foncier bâti	2 111 000	23.11	487 852	23,34	492 707
Foncier non bâti	22 500	35,52	7 992	35,87	8 071
			1 048 677		1 059 142

Rappel produit 2016 : 1 024 024 €

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour une stabilisation du taux des taxes locales en 2017.

2. Budget primitif 2017

Madame FILY, Adjointe aux finances présente à l'assemblée le budget 2017.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

2 047 823.59 € pour la section de fonctionnement
3 361 594,95 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

3. Médiathèque municipale : Approbation du projet d'équipements complémentaires (mobilier et signalétique) et d'acquisition de collections pour la médiathèque municipale de Sainte-Anne d'Auray et demande de subventions auprès de la DRAC, du CNL (Centre National du Livre) et de la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique)

Au vu de l'avenant au marché pour l'acquisition de mobilier et devis concernant la signalétique et l'acquisition de collections (livres, DC et DVD) pour la médiathèque, il convient de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Centre National du Livre (CNL) et la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) afin de solliciter des aides financières telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Financement	
Types de dépenses	Montant	Collectivité -Organisme	Montant
Equipement (complément mobilier et signalétique)	8 299,57	Etat (DRAC) 30%	2 489,87
Collections (livres, CD, DVD, partitions...)	32 000,00	Etat (DRAC) 40% des acquisitions sur certaines thématiques et/ou publics-cibles (représentant un total de 20 176,70 €)	8 070,68
		CNL 40% des acquisitions sur d'autres thématiques et/ou publics-cibles (représentant un total de 8 467,63€)	3 387,05
		SEAM (40 % de 2000 € d'acquisitions)	800,00
		Commune	12 775,98
		ADMAS	12 775,99
TOTAL HT	40 299,57	TOTAL HT	40 299,57

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces acquisitions ainsi que leurs modalités de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DRAC, le CNL et la SEAM pour des subventions.

4. Finances : Tarifs communaux

a) Tarifs communaux

Madame FILY, adjointe aux finances rappelle que les tarifs communaux ont été étudiés lors de la dernière commission finances (le 23 mars 2017). Elle propose les changements suivants :

LOCATION SALLE POLYVALENTE – ESPACE CAMBORNE	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2015	Propositions de tarifs 2017
Vin d'honneur pour saintannois	100 €	Suppression
Vin d'honneur pour personne extérieure à la commune	120 €	Suppression
Demi-journée pour saintannois	120 €	110 €
Demi-journée pour personne extérieure à la commune	140 €	150 €
Journée pour saintannois	200 €	200 €
Journée pour personne extérieure à la commune	220 €	250 €
Petites salles	50 €	50 €

Office-cuisine		30 €
<u>TA XE FOURRIERE</u>		
Taxe de fourrière	20 €	20 €
Frais d'identification par tatouage et de vaccination	50 €	50 €
Cas de 1 ^{ère} récidive de divagation – taxe fourrière	30 €	30 €
Cas de 2 ^{ème} récidive de divagation – taxe fourrière	50 €	60€
Cas de 3 ^{ème} récidive de divagation – taxe fourrière	100 €	100 €
Taxe de gardiennage par animal et par jour	9 €	9 €
Main d'œuvre pour intervention des Serv. Techniques heure/agent (à l'initiative de la mairie)	40 €	40 €
<u>CIMETIERE COMMUNAL</u>		
Concession 15 ans	200 €	200 €
Concession 30 ans	400 €	200 €
Concession 50 ans	Suppression de cette durée	
<u>CAVES-URNES</u>		
Concession 15 ans	400 €	400 €
Concession 30 ans	700 €	700 €
<u>COLUMBARIUM</u>		
Concession 15 ans	400 €	400 €
Concession 30 ans	700 €	700 €
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>		
	35 €	35 €
<u>PHOTOCOPIES MAIRIE</u>		
A4 recto	0.50 €	0.50 €
A4 recto-verso	0.60 €	0.60 €
A3 recto	0.60 €	0.60 €
A3 recto-verso	0.70 €	0.70 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

b) Tarifs 2017 Camping municipal

	Tarifs depuis 2015
Adulte	3,30 €
Enfant -7 ans	1,90 €
Voiture	2,30 €
Moto	1,80 €
Emplacement	2,90 €
Caravane + 5 m	8,60 €
Camping-Car	4,10 €
Branchement électrique	3,60 €
Garage mort	5,90 €
Taxe de séjour (par adulte) voté en conseil le 1 ^{er} /02/2017	0,20 €
Laverie (le jeton)	5,90 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

c) Tarifs 2017 Séjours et Camps Service enfance jeunesse

La commission enfance-jeunesse, réunie le 22 mars 2017 a donné un avis favorable aux camps suivants organisés pendant l'été 2017 par l'ALSH :

- Pâques 2017 :
Séjour à Paris pour les adolescents (2 jours) : 115 € pour les saintannois et 130 € pour les extérieurs
Une journée au Puy du Fou (du CP au CM2) : 35 €
- Eté 2017
Séjour Ados de 5 jours en Vendée en août : 160 € pour les saintannois et 170 € pour les extérieurs
Séjour « ile aux pies » (CM1/CM2) du 24 au 28 juillet : 110 € pour les saintannois et 120 € pour les extérieurs
Séjour « récré des 3 curés » (du CP au CE2) du 17 au 21 juillet : 110 € pour les saintannois et 120 € pour les extérieurs

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

5. Demande de subvention auprès de la CAF pour les dépenses d'investissement de l'ALSH/garderie périscolaire

Sur proposition de Madame Chantal PRODHOMME, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'équipement aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour les investissements pour l'accueil de loisirs et la garderie périscolaire. Pour information, la subvention peut atteindre 30 % du montant des

dépenses. Conformément au budget primitif voté précédemment, le montant des investissements pour 2017 s'élève à 12 453,48 €.

6. Désignation des jurys d'assises 2018

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale et considérant l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2017, fixant pour l'année 2018, par commune, la répartition du chiffre en fonction de la population actualisée du nombre de jurés attribués au département. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au tirage au sort de **six personnes** à partir de la liste générale des électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste de 505 jurés devant composer le jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2018. Les personnes retenues doivent atteindre l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (art. 261 c.p.p.).

Ont été tirés au sort :

- Mme Gisèle MONTFORT
- Mr Mikaël AUFFRET
- Mme Elodie LEVEQUE-DAGNAUD née DAGNAUD
- Mme Monique BLANCKAERT née HIVET
- Mr Thierry LE CALLONNEC
- Mr Pascal LE MOIGNO

7. Validation du nouvel inventaire des zones humides et des cours d'eau

Vu la délibération du 25 octobre 2010 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS) relative à l'adoption de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Sainte-Anne d'Auray,

Vu la délibération du conseil municipal de Sainte-Anne d'Auray en date du 27 octobre 2010 validant l'inventaire des zones humides et des cours d'eau,

Vu la délibération du conseil syndical du SMLS en date du 15 décembre 2015 relative à la mise à jour de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Sainte-Anne d'Auray,

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouvel inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, ont signé au registre les membres présents :